

Transgourmet : les salariés menacés de licenciement

Les mis à pied pour droit de retrait abusif ont rencontré le maire, mardi soir.

Les salariés mis à pied de l'entreprise de grossiste alimentaire pour boulangers, pâtisseries et restaurateurs ne sont décidément pas au bout de leurs surprises. Hier, ils avaient pour la majorité, reçu une lettre de mise à pied à titre conservatoire avant licenciement pour faute grave. C'est donc là, que le bât blesse. Jusqu'ici, il n'avait pas été question de licenciement. Juste - si l'on peut dire - une mise à pied pour droit de retrait abusif. La direction dénonce pour l'heure un abus de droit et une perturbation de l'organisation du travail. Rappelons que les salariés avaient fait jouer leur droit de retrait pour dangerosité des conditions de travail (risque d'effondrement des racks de palettes, trou au sol, absence de marquage, absence de CHSCT). Le tout, photos à l'appui.

Lundi à 4 heures, ils s'étaient vus refuser (oralement) l'accès à leur poste par le gardien qui détenait une liste de 37 noms. "Tous adhérents à la CGT", souligne Christian Devito, délégué syndical "nous n'étions même pas au courant, nous avons appris ça en venant prendre notre poste". Désormais en possession de ladite lettre, les salariés



Les salariés ont été reçus par le maire Claude Vulpian qui leur a affirmé son soutien. Un rassemblement est prévu lundi. / PH. E.CO.

ont appris leur convocation, prévue entre le 18 et le 20 octobre prochain.

Devant l'enchaînement rapide des événements, le maire Claude Vulpian a rencontré mardi soir, en toute intimité, trois salariés représentatifs. "On nous a exposé un discours simple, très factuel. Nous avons ressenti leur crainte. Ils nous ont demandé de les soutenir, et nous allons le faire", souligne Dominique Texier, adjoint au maire. Le premier magistrat de-

vrait écrire à la direction nationale, au préfet, au Département et à la Région. "C'est effarant d'être dans de telles situations en 2011. Au niveau des conditions de travail, on se croirait au début du siècle. Il n'y a rien de recevable pour une telle entreprise" poursuit-il. Face aux nombreux faits relatés (voir notre édition d'hier), l'élu aux finances ne mâche pas ses mots et qualifie de "hors-la-loi", les pratiques de l'entreprise et ce, "au simple re-

L'APPEL

La CGT dénonce les 78 accidents du travail en un an sur le site, un salarié gravement blessé (aujourd'hui handicapé), et un salarié décédé. Derrière ce coup de gueule, c'est "le marche ou crève" qui est mis sur le banc des accusés. Pour l'union locale, le raisonnement va plus loin. Parmi les 37 salariés, 35 sont syndiqués CGT, parmi eux 3 élus. Pour l'UL, la stratégie de la direction Transgourmet est claire : "elle tente de se débarrasser par la même occasion de la CGT". La lutte des salariés et des CGT "a permis que la direction locale organise des élections aux CHSCT lundi prochain, avec plus d'un an et demi de retard". L'union locale appelle à un rassemblement le lundi 17 octobre à 17h30 devant l'entreprise.

gard de la législation".

Claude Devito est "assez sérieux". Après avoir contacté une de leurs avocates, les salariés devraient envisager un recours en justice. "Il y a de nombreux vices de procédure", souligne le délégué syndical. Le Saint-Martinois précise que de nombreux sites de cette entreprise nationale sont prêts à se mobiliser. Une réunion est prévue le 20 octobre avec la direction nationale... juste après les convocations.

Rislène ACHOUR